

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2013/56 Paraphe : <i>FS</i>
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE Délibération n° DC2013/46	

Nombre de membres : Le trois juillet deux mille treize, à 19h30, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

En exercice : 126

Présents : 75

Votants : 82 (Dont 7 pouvoirs)

POUR : 82 (100 %)

CONTRE : 0 (0%)

ABSTENTION : 0 (0%)

Date de la convocation : 26/06/2013

M. Raoul MAS est désigné secrétaire de séance.



Ayant pouvoir de vote : *Mesdames* Dominique ARNOULD ; Josette BESTEL ; Marie-Ange BROUILLON ; Régine BRUSA ; Françoise BUSQUET ; Nathalie CAMBIER-JONVAL ; Françoise CAPPELLE ; Marie-Hélène DEVER ; Nadine DIDIER ; Béatrice FABRITIUS ; Elisabeth HAQUIN ; Ghislaine JACQUET ; Pascale MELIN ; Agnès MERCIER ; Françoise PERONNE ; Chantal PETITJEAN ; Gisèle PIERSON ; Suzanne RAULIN ; *Messieurs* Michel ADIN ; Claude ANCELME ; Régis ANDRE ; Jean-Pol ARNOULT ; Tony BESANCON ; René BOCQUET ; Jean-Pierre BOSCHAT ; Jean-Paul BOUILLEAUX ; Jacques BOUILLON ; Patrick BROUILLON ; René BRUAUX ; Roland CANIVENQ ; Francis CANNAUX ; Emmanuel CARRE ; Bruno CHARBONNIER ; Michel COLIN ; Frédéric Courvoisier-Clément ; Gérard DEGLAIRE ; Jean-Michel DELAHAUT ; Pascal DELANDHUY ; Jean-Claude ETIENNE ; Philippe ETIENNE ; Jean-Noël GARREZ ; Christophe GIOT ; Bernard GIRONDELOT ; Olivier GODART ; Jean-Baptiste GOMEZ ; Jacques GROSSELIN ; Dominique GUERIN ; Jean-Pierre GUERIN ; Pierre GUERY ; Philippe HENRY ; Hervé LAHOTTE ; Francis LAUNOY ; Guy LECLERCQ ; Denis LEFORT ; Jean-Pierre LELARGE ; Eric LETINOIS ; Jean-Marc LOUIS ; Daniel MAILLARD ; Jean-Paul MAILLART ; Raoul MAS ; Frédéric MATHIAS ; Claude MOUTON ; Daniel NIZET ; Jacky NIZET ; André OUDIN ; Guy PAYEN ; Jean-Yves PIC ; André POULAIN ; Thierry RENAUX ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT ; Wilfried TARNOWSKI ; Gildas THIEBAULT ; Bruno VALET ; Bernard WISNIEWSKI.

Représentés : Madame Patricia BRISSOT donne pouvoir de vote à Monsieur J.C. ETIENNE ; Madame Ghislaine GATE donne pouvoir de vote à Madame Gh. JACQUET ; Madame Marie-Hélène MOREAU donne pouvoir de vote à Madame Ch. PETITJEAN ; Monsieur Régis BARRE donne pouvoir de vote à Monsieur F. SIGNORET ; Monsieur Luc DECORNE donne pouvoir de vote à Monsieur J.P. BOUILLEAUX ; Monsieur Michel MAYEUX donne pouvoir de vote à Monsieur A. POULAIN ; Monsieur Francis POTRON donne pouvoir de vote à Monsieur F. MATHIAS.

OBJET : LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES POUR LA COLLECTE DE BENNES DE DECHETERIES

Vu les statuts de la 2C2A, notamment leur article 2.3 « Protection et mise en valeur de l'environnement et de l'agriculture – Déchets ménagers » ;

Considérant que le marché de services concernant la collecte des bennes de déchèteries arrive à échéance,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté AUTORISE le lancement d'une consultation pour un marché de collecte des bennes de déchèteries dans les conditions suivantes :

Appel d'offres ouvert (en application des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics)

Date limite de réponse : 11 septembre 2013 à 12h00

Objet de la consultation : Mise à disposition de bennes, collecte, transport et traitement de déchets issus de déchèteries.

Allotissement :

- Lot 1 : La mise à disposition de bennes, la collecte et le transport de tout venant, bois, gravats inertes, déchets verts et cartons sur les centres de traitement agréés.
- Lot 2 : La mise à disposition de bennes, la collecte, le transport et le traitement des métaux ferreux et non ferreux chez le prestataire.
- Lot 3 : La collecte, le transport et le traitement des déchets ménagers spéciaux sur les centres de traitement agréés.

.../...

Page 2/2 – Délibération n°DC2013/46 du 03/07/2013

Critères de sélection des offres :

- Prix : 60 %
- Valeur Technique 40 % (dont 10 % moyens humains, 10 % pour le matériel, 10% pour la formation hygiène et sécurité et 10% pour la proposition d'organisation du service)
- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Francis SIGNORET

